Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260703-DEL26129-DE

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 JUILLET 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	28	6	1

Affichage : 06 juillet 2026

Secrétaire de séance : **Yves HUSTÉ**

L'an deux mille vingt six, le 03 juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPECLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Frédéric BERNARD, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Delphine CHAUVIET, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Antonio DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX, Ahmed TAOUSSI.

Étaient représentés :
Jacques CARLION donne pouvoir à Gaëtan AUPÈCLE, Lawrence LOONTJENS donne pouvoir à Fabienne MOINDROT, Philippe FOURNIÉ donne pouvoir à Jill GAUCHER, Sandrine MARTIN donne pouvoir à Julien DUFRAINE, Martine MILLEPIED donne pouvoir à Brigitte COCARD, Christophe PISTILLI donne pouvoir à Bruno BOURDIN.

Était absent :
Marc-Antoine FOSSARD.

DEL26/129 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2026 À UNE ASSOCIATION SPORTIVE

Rapporteur : Gaëtan AUPÈCLE

Considérant que la Ville soutient, depuis de nombreuses années, les associations d'intérêt local, notamment les associations sportives pour leur permettre de poursuivre et développer leurs activités, soit par un concours financier, soit par la mise à disposition d'équipements sportifs,

Considérant qu'à cet effet, le budget primitif 2026 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations sportives,

Considérant que pour l'année 2026, le versement sera effectué à réception des exemplaires des conventions signées,

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260703-DEL26129-DE

Séance du Conseil municipal du 03 juillet 2026

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Sports, Jumelage, Vie associative et Vie citoyenne en date du 9 juin 2026,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'attribuer une subvention d'investissement de :
 - **30 000 €** à l'association « **La Vierzonnaise** » pour la mise en conformité des matériels de gymnastique, ce qui correspond à la dernière tranche sur les quatre prévues, et dont le versement se fera sous réserve de la présentation de la facture justifiant la dépense,
- d'approuver la convention ci-annexée, passée entre la Ville et l'association sportive « La Vierzonnaise » percevant de la Ville une subvention d'investissement supérieure à 23 000 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire, délégué aux sports à signer la convention et les actes y afférents établis entre la Ville et ladite association,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget primitif 2026, sous fonction 028, article 20421 et opération 02D00397.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Yves HUSTÉ

Le Maire

VILLE DE VIERZON (CHER)

Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 06 juillet 2026